

[Text]

Mr. Lawrence: And you have done nothing so far that would lift the moratorium?

Mr. Kaplan: No, I have not. I wonder, by the way, what your party was planning to do about the increasingly serious drug problems on the west coast.

Mr. Lawrence: Some of the measures that have been taken in the interval were as a result of the initiatives.

But I wonder, Mr. Minister, if you appreciate that the Law Reform Commission of Canada will release a study paper on writs of assistance, likely in April of next year. I understand that this paper is being done by Mr. Cal Becker.

My further information is that this is a paper written by an author, commissioned by the Law Reform Commission—they are his views and, obviously, not the Law Reform Commission's views but nevertheless authorized by and to be presented to the it—which will recommend the absolute abolition of writs of assistance. Were you aware of this work being under the auspices of your department?

Mr. Kaplan: Not under the auspices of my department but under the auspices of the Law Reform Commission. I was aware of it. I do not know Mr. Becker. I have never spoken to him. But I understood that this paper was due last March. I waited for it until last March. Then I found out it was going to be a year late.

I have an administrative problem. I am responsible for the law enforcement operations of the RCMP. A year, I think, is too long a delay. If he can delay a year to put his paper out and expect me to wait to read it, maybe he can delay two years before he puts it out.

I feel a responsibility to fight crime. I see the drug problem growing more serious because of certain matters which I would be glad to discuss with the committee, but I do not see how a Law Reform Commission that promises a paper in March, 1980 can expect me to wait until March, 1981 to hear what they have to say about the subject.

Mr. Lawrence: In any event, if you had checked you would have found that this paper will be available and released in April, 1982. Is it your intention to act on this matter before then?

Mr. Kaplan: I would hope so. I hope we can act pretty soon.

Mr. Lawrence: Without waiting for it?

[Translation]

M. Lawrence: Vous n'avez rien fait jusqu'à maintenant pour supprimer le moratoire, n'est-ce pas?

M. Kaplan: Non, je n'ai rien fait. Je me demande ce que votre parti prévoyait faire concernant les problèmes de drogue croissants sur la côte ouest.

M. Lawrence: Certaines mesures prises dans l'intervalle font suite aux initiatives prises.

Je me demande, monsieur le ministre, si vous savez que la Commission de réforme du droit du Canada publiera un document de travail concernant les mandats de main-forte en avril l'an prochain probablement. Je crois comprendre que ce document est préparé par M. Cal Becker.

D'après d'autres renseignements reçus, il s'agit d'un document rédigé par un auteur retenu par la Commission de réforme du droit; il s'agit donc de ses opinions et évidemment non pas de celles de la Commission de réforme du droit, mais néanmoins celle-ci a autorisé ce travail qui lui sera présenté. On y recommandera l'abolition absolue des mandats de main-forte. Êtiez-vous au courant que ce travail se faisait sous les hospices de votre ministère?

M. Kaplan: Non pas sous les hospices de mon ministère mais sous les hospices de la Commission de réforme du droit. J'étais au courant. Je ne connais pas M. Becker, je ne lui ai jamais parlé, mais je crois comprendre que son document devait être présenté en mars dernier. J'ai attendu jusqu'à ce moment, je me suis rendu compte alors qu'il serait en retard d'un an.

Cela me pose un problème administratif. Je suis responsable des activités concernant l'application de la loi à la GRC. A mon avis, une année constitue un long retard. Si une personne peut présenter un document avec un peu de retard et s'attendre à ce que j'attende pour le lire, il est possible que deux ans s'écoulent avant que le document soit soumis.

J'ai la responsabilité de lutter contre le crime. Je me rends compte que les problèmes reliés à la drogue deviennent de plus en plus sérieux à cause de certaines situations dont j'aimerais bien discuter ici au Comité, mais je ne vois pas comment la Commission de réforme du droit qui promet un document pour mars 1980 puisse s'attendre à ce que j'attende jusqu'en mars 1981 pour entendre ce qu'elle a à dire à ce sujet.

M. Lawrence: De toute façon, si vous aviez vérifié, vous auriez appris que ce document sera disponible et publié en avril 1982. Avez-vous l'intention d'agir avant cela?

M. Kaplan: J'espère bien. J'espère que nous pourrons agir très bientôt.

M. Lawrence: Sans attendre cette étude?

M. Kaplan: Oui, sans attendre les données. Nous les aurions attendues si elles nous étaient parvenues à la date prévue. J'ai bien attendu avant de tirer des conclusions sur la question du mandat de main forte dans le cas qui nous intéresse. J'ai attendu les données, mais je ne peux attendre la présentation.